L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS
Bureau 96 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS;
LUNDI MATIN, 18 JUIN.

FEUILLETON.

LE CHATEAU DE PIERREFONDS

PAR

FÉLIX DE SERVAN.

Deuxième Partie.

XVI.

Le châtiment.

Transportons-nous du château de Pierrefonds au manoir de Ferneuse, et pénétrons dans une chambre bien connue du lecteur; on devine aisément que cette chambre est celle de M. Didier.

A la même place où nous l'avons vu plusieurs fois absorbé dans ses pensées, c'est-à-dire dans un fauteuil qui occupait un coin de la cheminée, le vieillard était assis avec un visage plus que jamais inquiet et sombre. Les papiers de Marguerite étaient surtout le sujet de ses inquiétudes, et trouver le moyen de s'en emparer et de les anéantir n'avait pas cessé d'être l'objet de ses soucieuses méditations. Mais, depuis sa lutte avec la mère Gallois dans son parc, il avait vainement fait prendre de tous côtés par ses gens des informations sur elle, personne n'avait su ou voulu lui dire ce qu'elle était devenue.

Les préoccupations de M. Didier eussent été bien autrement vives et accablantes, s'il avait su que les papiers de Marguerite étaient dans les mains du roi, et que la question avait été agitée dans le conseil de Louis XIII, si on ferait le procès à l'assassin du marquis de Rochevaux. Mais deux graves considérations avaient assuré jusqu'à ce moment la tranquillité du meurtrier: l'une était la crainte de réveiller l'animosité des anciens partis, en livrant à la justice un catholique coupable d'avoir mis à mort un huguenot dans les journées mêmes de la Saint-Barthélemy; l'autre était la répugnance qu'éprouvait Marie de Médicis à permettre que le repos d'Armande eût à souffrir des poursuites dirigées contre les crimes de son beau-père. Aucune décision n'avait donc encore été prise à la cour dans cette affaire.

Les papiers de l'infortunée fille du marquis n'étaient pas cependant l'unique source des tourments de M. Didier depuis un mois: il donnait toujours une grande part de ses réflexions à l'introuvable et mystérieux trésor des souterrains. Mais le siége de Pierrefonds avait malheureusement retenu loin de lui son fils et le capitaine Villeneuve, et il n'osait descendre sans eux dans les souterrains récemment découverts, lesquels devaient être l'objet de leurs recherches: le spectre qui lui était apparu dans les ruines du château de Ferneuse restait toujours présent à sa mémoire, même à sa vue; et, bien que Gabriel lui eût assuré que ces ruines et leurs souterrains n'étaient hantés que par un aventurier vagabond dont Villeneuve et lui-même avaient manqué être victimes, sa conviction était demeurée inébranlable: il ne doutait pas qu'il ne se fût trouvé en face de l'ombre du marquis, et c'était là un épouvantail qu'il n'eût jamais eu le courage d'aller braver tout seul.

Il y avait environ trois heures que s'étaient passés au château de Pierrefonds les derniers événements de notre récit, lorsque M. Didier se tenait, comme nous l'avons dit, enfoncé dans son fauteuil avec sa mine pensive et sinistre. Une personne qui entra tout à coup dans sa chambre le tira de son immobilité et dérida un peu son visage.

—Ah! c'est toi, Pétronille! dit-il en se tournant assez vivement du côté de la porte.

L'intéressante veuve de Dracone, au lieu de répondre d'abord, s'avança sur la pointe des pieds jusqu'à son maître, et, souriant à demi, tandis que son œil unique étincelait de joie particulière, elle murmura tout bas:

—Bonnes nouvelles!

—Quoi donc? fit le vieillard en se dressant sur son séant.

—Je sais où elle se trouve!

—Elle!

—Oui......la mère Gallois?

—Tu le sais? s'écria M. Didier en saisissant le bras de Pétronille par une sorte de mouvement frénétique.

—Voilà un mois, monsieur, que, d'après vos ordres, j'erre dans tout le pays, par monts et par vaux, pour découvrir le refuge de cette orgueilleuse femme, que je n'aime pas plus que sa fille, j'en fais l'aveu! Enfin, je viens d'être récompensée de mes peines: je l'ai aperçue, il y a une heure, à travers les vitres d'une fenêtre de l'auberge de Duboux.

M. Didier se mit à réfléchir.

—Y a-t-il beaucoup de monde dans cet auberge? demanda-t-il au bout d'un instant de silence.

—Non, monsieur; il m'a paru qu'il n'y avait personne en ce moment-là, du moins aucun voyageur.

Le vieillard se consulta de nouveau. Puis, prenant soudain son parti:

—Je vais y aller! dit-il. Il faut absolument que je parle à cette Marguerite!......Une explication......une dernière explication est nécessaire entre nous!......car, apprends-le, Pétronille, cette femme-là conspire nuit et jour contre mon repos......J'ai une sérieuse affaire à régler avec elle!

—Oh! ça ne m'étonne pas du tout, monsieur, qu'une telle créature ne cherche qu'à vous causer des tourments: n'a-t-elle point passé sa vie à épuiser son imagination en calomnies de toute espèce à votre égard!.... Ah! que le capitaine Villeneuve ne l'a-t-il aussi jeté dans sa forteresse! Que n'a-t-il débarrassé le pays de cette langue de vipère! Mais je me console, il tient sa fille, cette charmante Cécile, qui n'avait pas honte vraiment de se laisser appeler mademoiselle par tout le monde, comme si elle avait été quelque chose de plus que moi ou que les autres paysannes!.... Ah! c'est ça une mijaurée, une petite effrontée, un vrai serpent d'hypocrisie, avec ses airs doux et polis et avec sa belle manière de parler, si fière, si insolente!.... Mais que voulez-vous? ça ne pouvait que tourner mal avec l'éducation que ça a reçue, sa mère l'a quasi élevée comme une fille qui doit un jour monter sur un trône, avec une couronne d'or et de diamants sur la tête!

Pendant que la discrète et charitable Pétronille débitait cette chaleureuse tirade, M. Didier s'était levé pour s'apprêter à partir: déjà il avait jeté son manteau sur ses épaules, puis, il était allé ouvrir une armoire placée dans un angle de sa chambre, près de la porte d'un cabinet de toilette. Au moment où il tirait de cette armoire un poignard, qu'il se disposa ensuite à cacher sous ses vêtements, il lui sembla entendre derrière lui comme un frôlement d'étoffe sur la porte du cabinet, et, presque en même temps, il sentit une main s'appuyer sur son bras avec la pesanteur d'un bloc de marbre, tandis qu'une voix forte et sévère lui dit:

—Didier! que veux-tu faire de cette arme, et où vas-tu!.... je viens causer avec toi.

A cette voix, il bondit avec une exclamation de terreur vers le milieu de la chambre en laissant échapper son manteau de ses épaules et son poignard de sa main; puis, se tournant comme par un mouvement forcé d'attraction du côté de celui qui avait parlé:

—Le marquis de Rochevaux! s'écria-t-il, le marquis de Rochevaux!.... Pétronille, ne le vois-tu pas? Tiens, là.... là!.... Réponds, ne le vois-tu pas?....

Et il montrait d'un geste convulsif un personnage de haute stature qui, semblant vouloir l'écraser par la foudroyante fixité de son regard, était arrêté devant la porte du cabinet de toilette.

Nous n'avons pas besoin d'apprendre au lecteur que ce personnage était Tavar. Il ne portait en cette circonstance ni ses habits de marchand, ni même ceux qui rappelaient les modes du règne de Charles IX, et avec lesquels il était toujours apparu à M. Didier; mais il était couvert d'un brillant costume de guerre et avait sur lui les formidables armes dont nous l'avons vu se servir à l'attaque des ouvrages avancés du château de Pierrefonds.

Pétronille, aussi effrayée de l'épouvante de son maître que de l'apparition soudaine qui frappait aussi ses yeux, s'était blottie contre le mur dans le coin de la chambre, et n'osait plus ni bouger ni murmurer un mot.

—Didier, tu m'as entendu? reprit Tavar en étendant le bras vers le vieillard demeuré immobile, je t'ai dit que je venais causer avec toi. Va t'asseoir.

Et M. Didier, comme s'il eût été une machine à ressorts obéissant à la pression du doigt qui lui rend le mouvement, alla reprendre sa place dans un fauteuil. On comprend qu'il y retomba moins vivant que mort.

—Tu ne t'ennuieras pas durant notre entretien, poursuivit Tavar d'un ton ironique; je t'amène de la compagnie.

Et ces mots étaient à peine sortis de sa bouche, que la porte du cabinet de toilette s'ouvrit, et livra passage à Marguerite Gallois, à Cécile, puis au comte de Lormel.

M. Didier passa la main sur ses yeux: rêvait-il? il fut tenté de le croire.

Quant à Pétronille, elle était consternée de cette arrivée non moins subite qu'inattendue des deux femmes sur le compte desquelles venait de s'exercer d'une façon si énergique sa langue envenimée.

Tavar s'assit près de M. Didier, tandis que Raoul, Marguerite et Cécile prenaient aussi des siéges et se plaçaient silencieusement en face de la cheminée.

—Didier, reprit alors Tavar d'un ton grave et ferme, il y a longtemps que nous ne nous sommes confié nos secrets......

Ces paroles, qui rappelèrent sans doute au vieillard les circonstances dans lesquelles il avait eu sa dernière entrevue avec le marquis, le firent tressaillir; ses yeux, qui jusqu'à ce moment s'étaient promenés tout effarés d'un visage à l'autre des personnages de cette scène, se baissèrent; son front sombre s'inclina, son menton alla rejoindre sa poitrine, et, muet, morne, ne donnant de signe d'existence que par le frémissement de ses membres, il demeura dans l'attitude d'un criminel atterré qui attend la sentence de ses juges.

—Je te le répète, continua Tavar, il y a longtemps que nous ne nous sommes confié nos secrets.... Aussi si je te racontais bien des événements que tu ignores: et, ajouta-t-il en désignant Marguerite, Cécile et Raoul, j'ai voulu que ces trois personnes, qui ont le plus grand intérêt à les connaître, pussent en ta présence écouter mon récit...... Maintenant, prête-moi toute ton attention..... Tu n'as pas oublié ce qui se passa à Paris en 1572, le jour de la saint Barthélemy, dans l'hôtel du marquis de Rochevaux: tu te souviens que le marquis avait un fidèle serviteur, fort jeune encore, nommé Germain Bury, lequel, ce jour-là, lui sauva la vie, et arracha également à la mort sa fille âgée de vingt mois en tuant les archers qui avaient déjà massacré sa femme et ses deux autres enfants. Tu te souviens que, le lendemain, Bury, ayant à cœur de tirer une vengeance éclatante de ces meurtres sur l'officier qui avait dirigé les assassins, s'était présenté chez cet officier, et l'avait d'un coup de poignard étendu à ses pieds. Poursuivi aussitôt jusque dans les rues, il parvint à sortir de Paris, et il alla se réfugier dans les souterrains du vieux château de Ferneuse.

(A continuer.)

BULLETIN FINANCIER.

Samedi soir, 16 juin.

Quelques produits de l'Ouest semblent avoir été plus recherchés; il y a eu calme partout ailleurs. Les ventes de coton n'excèdent guère 300 balles.

L'or a ouvert à 145¾, à 146 contre 146⅞ à 147 hier soir; il est resté languissant jusqu'au moment où l'on a reçu les nouvelles d'Europe, puis il est monté à 153, et a fermé à 150½. On s'est informé des cours de New York qu'après la publication des dépêches. Au premier board, il s'est vendu $5000 à 146, $2500 à 146⅜ et $5000 à 146⅜; au second board $4000 (1000 et [illegible]) à 151⅛, $2000, quatre lots de $5000 et deux lots de $10,000 à 151⅝; $15000 à 152—[illegible] ... [illegible] ... Au premier [illegible] ... Dans l'argent, les [illegible] ... à 135, ce qui est une [illegible].

[illegible] ... Le change américain est resté calme. Les banques ont tiré sur New York au pair à 1⅛ et 1¼ de prime; une seule d'entre elles a accepté le pair. Il s'est vendu un check de $100,000 au pair. — [illegible] ... $100,000 au pair et $40,000 à 1⅛ de prime, et $25,000, à quinze jours de vue, à 1¼ d'escompte.

Les actions ont manqué d'animation; les seules ventes annoncées sont: 5 actions de la compagnie du Gaz et 100 du chemin de fer de Carrollton, au premier Board, à 169 pour les premières et $21 50 pour les secondes; sur le marché, 18 actions de la compagnie des chemins de fer de la ville à $200, 133 bons de la ville, émis en faveur de chemins de fer, avec le coupon de novembre, se sont vendus à 83 1¼, 83 1½ et 83 ¾. Les bons de la ville sont cotés maintenant à 94 à 95 les consolidés et 83 1½ à 85 1½ les émissions en faveur des chemins de fer, suivant les coupons.

Il ne s'est rien fait d'important dans les billets de banques. Les billets de la banque de la Louisiane sont cotés à 62 à 65 et ceux de la banque de l'Etat de la Louisiane à 82 1½ à 86. Les moins élevés de ces prix sont ceux que donnent les courtiers, les petites sommes qui leur sont apportées. Au premier Board, $1,000 en billets du Trésor de l'Etat se sont vendus à 95 et, au second Board, $700 à 94 1½.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE, Samedi soir, 16 juin 1866.

COTON—Nous avons encore à parler d'un marché extrêmement calme, et de ventes dont le montant n'a pas excédé 365 balles, dont 198 ont été prises par une seule personne, à 35½ cts pour le low middling courant et 37 pour le strict low middling; et 100 ont changé de mains par spéculation. En outre, à l'encan, 210 balles de coton avarié, débarquées de l'Artisan; de ce lot, 100 balles ont été vendues à $67, 100 à $76, et 10 à $78 par balle. Les nouvelles étrangères ont encore contribué à jeter une certaine irrégularité dans les prix, de sorte que les seuls indices que nous puissions donner, quant aux cotes sont les chiffres ci-dessus.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept. 1865....balles		83239
Reçu aujourd'hui	658	
" précédemment	723934	
		724592
		807831
Expédié aujourd'hui	2799	
" précédemment	689396	
		692195
Stock en mains à bord de navires non expédié		115636

SUCRE ET MELASSE—Il n'y a pas eu d'arrivage de la côte, depuis hier. Les approvisionnements de sucre et de mélasse de la Louisiane sont faibles, mais le sucre et la mélasse de Cube sont ronds, mais il n'y a pas de demandes, les détenteurs de ces différentes denrées sont fermes dans leurs vues. Il ne s'est fait aucune vente importante aujourd'hui. Il s'opère dans le sucre de la Louisiane des affaires en détail à 13 à 14 cts la livre de common à fair, 14¾ à 15 cts le fully fair, 15¼ cts le prime, 15½ à 16 le jaune clarifié et 16¼ à 16¾ cts le blanc. Le sucre de Cube se vend en détail 13 à 13¼ cts pour le No 12, 13¾ cts pour le No 13, 14¼ pour le No 14, 16 cts pour le No 15 et 17¼ pour le No 20.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—Le mouvement général sur le marché n'a été guère animé aujourd'hui, cependant, les opérations dans le grain et la farine ont eu une assez grande extension. Le maïs continue à être en bonne demande, mais les prix du blanc ont éprouvé une nouvelle baisse de 5 cts le boisseau à cause de la force des envois qui nous sont parvenus. La farine est rare et en demande, et les prix des grades meilleurs sont encore en hausse, le son est plus ferme et commande des prix plus élevés, l'avoine est calme et sans changements, le foin est calme et les provisions, qui n'abondent pas, commandent les prix antérieurs.

FARINE—Les approvisionnements de farine ne suffisent pas aux besoins de notre commerce, la superfine et les grades meilleurs sont fort rares et en demande. Ventes aujourd'hui: fine à $9 10, sans marque $9 62½, bonne fine $9 50, superfine, $9 25, low extra $11 87½, bonne extra $13 et $13 25, extra de choix $14 75 et $15.

SON—Le marché est ferme et des prix meilleurs ont été obtenus aujourd'hui. Les ventes ont embrassé 200, 209 et 500 sacs à $1 15.

SEL—L'article, à prendre par chargement est coté à $1 55 à $1 60 le sac. Les commerçants font face à la demande pour la campagne moyennant $1 80 à $1 55 le de gros et $1 90 à $2 le fin.

WHISKY—Le marché est bien approvisionné de cet article, mais il est calme. Il ne se fait dans le whisky que des affaires en détail à $2 20 à 2 30 pour le rectifié de l'Ouest.

BEURRE ET FROMAGE—Le beurre du Nord et le bon beurre de l'Ouest sont assez abondants et les prix en sont plus bas. Le premier article se vend 45 à 48 et le dernier 30 à 35.

Liste des Lettres.

Nouvelle-Orléans, 17 Juin 1866.

Les bureaux sont ouverts tous les jours, pendant la semaine, de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, et le dimanche de 9 h. à midi.

A
Anastasy Josephine — Andres Estelle — Aliain, aveugle
Albanese Mariano — Antoinette Mlle, rue Robertson — Appolonio John
Aunoilh François — Aucoin Eugene

B
Brand Hy — Braud J M — Barrousel Mme V
Brandin J — Blanchard Mrs F — Basso F
Balestiere Calogero — Blanc Mr Everiste — Bernard Adolphe
Beand H — Bernard F — Bertis L P
Besançon Chs & F — Bernard F — Bertes Alfred
Boudousquie Mme — Charles — Boulligny Octavie
Bossnier Hy

C
Chalon J S — Claudele Victor — Casabonne Cadet
Cakleira Ignacio — Clairain L M pere — Cassagne F
Balodiu Jose M — Caire J J — Cautreaux J
Casse Mme — Castex Mme — Casson Mme E
Chevalier Henriette — Clot Firmin — Coste Leandro
Cornier Pierre — Coppola, capitaine — Cornes Joseph
Coruble N — Cuoco Agostino
Crussas A

D
Davis Joseph — Dayriès Jean — Dance Mme Vve Marie Dupont
Delord E — Desmarie — Delamare A H
Develleru Mlle F — Defrance V J — De la Pena A
De Morieulle Z — De Marchi E — Delaroche F
Derivaux E — Dessolin E — Delisle Sam.
De Mahy Hy — De Armas J — Dulbrod F O
Drouhet Aug — Dosier Louis — Dupuy Zoé
Drouet A Cs — Dubuc A — Dumas Jos E
Dupuy Wm E — Dubuc Jean
Duhilao Louis

F
Favre August — Fagot J A — Flendry Mme A
Fagoiui P — Frechou Louis — Frechede Pierre
Ferraris Joseph — Freire Valentine — Forstall L E
Fortier Jos — Furneaux James

G
Gadonu Eusebe — Gardiel Mrs Emilie — Galloso Giuseppe
Gray y Roberto Jose — Gauthier J M — Gauthereaux J
Gerold J J — Giroux C — George Gust
Goundry Jos — Gonzales N A — Gauthier E pour C Reisel
Guignet P

I
Iselanyis, marchand de meubles

J
Jerant Joseph

K
Kervarec, à bord des "Enfants Nantais."

L
Lafond Duc — Laterrade Pierre — Ledrix Alphonse
Le Sère Emile — Lecourtrier Jean — Lacoste Marie
Lasalle, cadet — Labane J — Lambert Felix
Le Point N B — Laizer Ernest — Lemaine Augusta
Lasale Gust — Labarre Léontine — Lacour P
Lambier J, pour Louise Bochet — Le Clerc Victor — Lestrapes Albert
Legendre E P — Ledda G A Co — Levy H
Leblanc Emily — Lonoq H — Lisardi Bernard D
Lombard John — Lopez Mlle M D — Lorraine Joséphine
Lopresto S — Lubicsky S.

M
Marrero Casimir — Marionneau A G — Maslacq Ve Marie
Masson J — Metzurgh S — Manceau Giuseppe
Metoyer Vve Marcisse D — Morisse Louise
Mediamole Pierre — Martin Alexis — Mittelbrunn, abbé
Moreau J B — Mollere Mathilde — Moyano M
Moinet Vve — Modica Joseph — Monton Rousseau
Morieci Simone — Montfort C H — Muniz Joseph

N
Nardini Gustave — Nivole J — Negres Alfred

O
Orlando Paolo

P
Paris Julia B — Perin F — Perret Zenon
Preval, juge — Peuturié Vve F — Pecot J I
Pecquin H F — Pedeuclaux Laura — Philippon L
Pirrone A — Piris y Gorris M — Privette Eugenie
Potte Pierre

Q
Quere Armand

R
Raymenencq F — Ricau Victoria — Rosier Mrs C V
Romain A C — Rooch Jacques — Rousseaux S R
Rousseau Aug — Rousseau A & Co — Roi Prospero
Roy Pierre

S
Saussaye Vve Cel — Savone Francesco — Sylvestre Baptiste
Bourbon Henriette

T
Traute L G — Thauvin Euridice — Tasnerez Mme A
Taranto Felice — Terrebonne V D — Terrebonne Louis
Tragie Omer — Tholomier Rev M — Tournier Claude
Thomas Fred — Trujillo Z M

V
Vigo y Otero Juan — Vincent J B — Volpe Donato

Y
Younous John

R. W. TALIAFERRO, Maître de poste.

Mme ALLUARD,

Somnambule,

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans pour être l'instrument de la Providence pour les malades qui ont recours à sa science—spécialement pour les cas de maladies [illegible] ... Mme ALLUARD, [illegible] ... Consultations, rue Toledo, 260, entre Ursulines et [illegible].

AVIS.

LE Dr. RANCÉ, de retour à la Nouvelle-Orléans, reprend l'exercice de sa profession et se livrera d'une manière spéciale au traitement des maladies des femmes. [illegible] ... Il donnera des consultations pour cette SPÉCIALITÉ de une à trois heures, rue Royale, 162, au coin de la St-Pierre.

LEON QUEYROUZE,
MARCHAND DE GROCERIES
EN GROS
Et Importateur de Vins français, Eaux-de-vie etc.
71......Rue St-Louis......17

Louis & Edouard Janin
AVOCATS A WASHINGTON, D. C.
EXERCENT à la Cour Suprême des Etats-Unis, à la Cour des Réclamations, et dans les différents départements [illegible].

MISCHE & CO.
(Successeurs de BARRETT & HUBER),
MARCHANDS DE VINS, LIQUEURS & CORDIAUX EN GROS.
Rue Poydras, No 71.
ONT constamment un très grand assortiment de vins, liqueurs [illegible] ...

[illegible]
Bureau du Surintendant du
GRAND CHEMIN DE FER
De la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.
Nlle-Orléans, 14 mai 1866.
A partir du 16 JUIN, un [illegible] ... Poste, aller et retour, [illegible] ...

État de la Louisiane.

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

QU'IL SOIT CONNU que le [illegible] 1866, pardevant moi, SELIMA MAGNER, notaire public, dûment commissionné et assermenté dans et pour la paroisse d'Orléans, et la ville de la Nouvelle-Orléans, se sont présentés James Longstreet, Francis J. Herron, John P. Billingham, William C. Graham, Sam De Bow, Thomas P. May et Crawford Williams, composant une majorité du Bureau des Directeurs de la "GRANDE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD ET DE L'OUEST, A LA NOUVELLE-ORLEANS, SUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS," lesquels agissant en vertu d'une résolution adoptée à une assemblée spéciale des actionnaires de la dite Compagnie, laquelle assemblée eu lieu le 18 mai 1866, et a été convoquée à l'effet de prendre en considération la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'amender la Charte de la Compagnie de manière à ce qu'elle comprît l'assurance contre les incendies et les risques de mer—ainsi qu'il appert d'une manière plus complète dans la copie certifiée et ci-annexée, de la dite résolution comme partie de cet acte—lesquels comparants déclarent que conformément aux pouvoirs, droits et priviléges accordés par les lois de l'Etat de la Louisiane pour l'organisation de Corporations dans l'Etat, et en vertu de la dite résolution adoptée à la dite assemblée spéciale des dits actionnaires, le 18 mai courant, ils font connaître et déclarent par les présentes, les amendements, additions et changements suivants aux articles de la Charte de la dite Grande Compagnie d'Assurance du Sud et de l'Ouest, à la Nlle-Orléans, sur la vie et contre les accidents, laquelle Charte a été passée pardevant moi, notaire, le 1er mars 1866, savoir—

Le nom et le titre de la corporation, sont, par les présentes, changés en ceux de "GRANDE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD ET DE L'OUEST, A LA NOUVELLE-ORLEANS, CONTRE LES INCENDIES, LES RISQUES DE MER ET LES ACCIDENTS." La première section de l'article "deuxième" de la dite charte est amendée de manière à ce qu'elle se lise comme suit:

"Le but de cette Compagnie est déclaré être:

1o—D'assurer la vie et de faire des assurances contre les accidents, la Compagnie se réservant le privilége de faire l'un ou l'autre.

2o—D'assurer les maisons, les magasins, les presses à coton, et toute espèce de bâtisses, meubles, objets, marchandises, machines et autres propriétés contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie.

3o—D'assurer les navires et autres bâtiments voyageant sur mer, les bateaux à vapeur, le frêt, l'or, l'argent, les billets de banques, les traites et autres preuves de dette, les commissions, les profits, l'or ou l'argent en barre; contre tous les risques de transport par mer ou par terre, sur les contrats à la grosse et les prêts sur facultés; en un mot, d'effectuer toute espèce d'assurances, de la vie, contre les accidents, les incendies, les risques de mer et de rivières.

Et la dite Compagnie pourra se faire réassurer contre tout risque contre lequel elle a assuré et assurera.

Fait et passé, à mon étude, à la Nlle-Orléans, les jours, mois et année ci-dessus, en présence d'Edouard G. Gottschalk et de James Fahey, témoins compétents qui, après lecture, signent les présentes avec les dits comparants et moi, notaire.

[Signé]

JAMES LONGSTREETT,
F. J. HERRON, J. P. BILLINGHAM,
WM. C. GRAHAM, SAM. DE BOW,
T. P. MAY, C. WILLIAMS,
E. G. GOTTSCHALK, JAS. FAHEY,
S. MAGNER, notaire public.

Pour copie conforme.

Nlle-Orléans, 30 mai 1866.

S. MAGNER, notaire public.

BUREAU DES HYPOTHEQUES—Le soussigné, député du préposé à l'enregistrement des hypothèques pour la Paroisse et la ville de la Nlle-Orléans, certifie que le susdit amendement de la Charte a été enregistré, aujourd'hui, à son bureau, dans le livre des Sociétés No 6, folio 244.

Nlle-Orléans, 31 mai 186[illegible].

CHAS. R. LENES, Député du Préposé à l'enregistrement.

31 mai—4. 1. 2 j.—1m

Loterie DE L'ETAT DU KENTUCKY.

HENRY WOOD & CO., directeurs.
GROS LOT......$100,000.
LOTERIE DE L'ETAT DU KENTUCKY.
Classe D.—Pour être tirée à COVINGTON, KY.
SAMEDI, 30 JUIN 1866.
Seulement 30,000 numéros......606 lots.

PLAN.

1 lot de	$100,000	est	$100,000
1 lot de	50,000	est	50,000
1 lot de	25,000	est	25,000
1 lot de	10,000	est	10,000
1 lot de	5,000	est	5,000
1 lot de	2,500	est	2,500
30 lots de	1,000	sont	30,000
50 lots de	500	sont	25,000
125 lots de	400	sont	50,000
100 lots de	300	sont	[illegible]

—Approximations:—

9 lots d'approximation, de $[illegible] chacun pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $100,000 sont	$ 9,000
9 lots d'approximation, de $[illegible] chacun pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $50,000 sont	5,400
9 lots d'approximation, de $500 chacun pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $25,000 sont	4,500
9 lots d'approximation, de $300 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $10,000 sont	2,700
9 lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $5,000 sont	2,250
9 lots d'approximation, de $200 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $2,500 sont	1,800
270 lots d'approximation, de $100 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant les lots de $1000 sont	27,000
606 lots s'élevant à	$382,000

Billet entier $24; demi-billet $12; quart de billet $6; huitième de billet $3; [illegible] 1 50.

Les billets sont vendus et le montant en est payé par

CHAS T. HOWARD,
marchand ayant licence,
No 40, rue du Camp,
ou à la boîte No [illegible] du bureau de poste de la Nlle-Orléans.

LOTERIE DE L'ETAT DE L'ALABAMA.

Ayant une Charte accordée par la Législature de l'Etat de l'Alabama.

Au profit de l'Université de l'Etat.

CINQUANTE MILLE PIASTRES EN LOTS GAGNANTS.

GROS LOT	$15,000
DEUXIEME LOT	[illegible]
TROISIEME LOT	[illegible]
QUATRIEME LOT	[illegible]
CINQUIEME LOT	1,000
D'autres lots, s'élevant à	[illegible]
TOTAL	$50,000

Le premier tirage se fera à Mobile, à l'instar de celui de la Havane, le 7 Juillet 1866, sous la surveillance de commissaires assermentés, désignés par le maire de Mobile.

AVIS.

MOBILE, ALA., 1er mai 1866.

La susdite société a déposé entre nos mains une somme suffisante pour payer tous les lots gagnants de cette loterie.

WALSH, SMITH & Co.

On peut également se référer à MARSHALL, SMITH & Co., à la Nouvelle-Orléans.

Les lots gagnants sont payés sur demande.

Le magnifique lot gagnant est exposé au magasin de MM. A. B. GRISWOLD & Co., (ci-devant HYDE & GOODRICH), au coin des rues Canal et Royale, Nouvelle-Orléans.

On donnera l'argent si le lot n'est pas du goût de l'acheteur.

PRIX DES BILLETS: Billet entier, $10; demi billet, $5; quart de billet, $2 50.

A vendre à tous les bureaux de loteries, à la Nouvelle-Orléans, et par

C. T. HOWARD,
marchand de billets de loterie, ayant licence,
rue du Camp, No 40, N. O.,
ou au bureau de poste, boîte 692

6juin—1m

MONROE & REDDINGTON

JOHN T. MONROE. THOS. REDDINGTON.
FACTEURS DE COTON
ET
NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
Rue Carondelet, No 62, coin Poydras.

MM. Monroe & Reddington sont agents pour la vente des célèbres moulins à scies de Winter & Co; agents de la Fonderie Tredegar [Tredegar Iron Work] de Richmond, Virginie. Ils peuvent fournir, en tout temps, du Fer du chemin de fer, des Chevilles et des Clous, des Chevilles pressées, des Pioches et des Pelles, en quantités quelconques, des meilleures qualités et à meilleur marché qu'aucune autre maison de cette ville.

25 mai—6m

GEO. H. DUNBAR,

LIQUORISTE.
FABRICANT DE LIQUEURS,
......RUE ST-LOUIS......
Nlle-Orléans.
ANISETTE....CURACAO....MARASQUIN
Liqueurs françaises de tous genres.

HOTEL DE L'EUROPE.
A BILOXI (Mississippi.)

M. CHARLES BOULOT prévient ses amis et le public en général qu'il vient de faire l'acquisition de l'HOTEL DE L'EUROPE, [illegible] ... M. Boulot ne négligera rien pour [illegible] ...

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—JUIN 1866.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

[illegible]

Le Chancelier du Consulat de France, chargé [illegible] ...

NEW-YORK.—Directement.

Compagnie de Cabotage.

Départ, SAMEDI, 23 juin, à six heures du soir.

POUR NEW-YORK,

Le steamer ALABAMA,

de 1re classe, capitaine Limeburner, partira du wharf, au pied de la rue [illegible], ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

G. L. LAUGHLAND,
Rue des Magasins, No 64.

Bureau de la "Compagnie de Cabotage", à New-York 177 West street.

D. N. CARRINGTON, Esq., Agent.

13juin—

LIGNE DU BORD DE LA MER

Pour la Baie St-Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

Le beau bateau à vapeur à basse pression CAMELIA, très fin marcheur, capitaine A. P. Boardman, continuera ses voyages comme, suit:

Les LUNDIS, à l'arrivée du convoi de 7½ heures A. M. du chemin de fer Pontchartrain.
Les MARDIS, à l'arrivée du convoi de 9 h. A. M. du chemin de fer Pontchartrain.
Les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 h. A. M. du chemin de fer Pontchartrain.
Les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 4 h. P. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Au retour, il partira d'OCEAN SPRINGS
Les DIMANCHES SOIR.
Les LUNDIS SOIR.
Les MERCREDIS SOIR.
Les VENDREDIS MATIN.

Le frêt destiné à ce bateau doit être convenablement étiqueté, adressé, (on peut se procurer des étiquettes au bureau de la compagnie) et envoyé au dépôt du chemin de fer Pontchartrain une heure avant le convoi du départ.

Les voyages ci-dessus se feront régulièrement à moins que le mauvais temps ou les accidents y mettent obstacle.

Le samedi il ne sera POSITIVEMENT pas reçu de frêt après le départ du convoi de 3 heures P. M.

Pour plus de détails, s'adresser à

COHEN M. SORIA,
Rue Carondelet, No 10.

19 mai—1m

Steamers de la Nlle-Orléans et de Mobile —Départ tous les jours.—
STEAMERS DE LA MALLE DES ETATS-UNIS, LIGNE MORGAN.

POUR MOBILE.

Départ, LUNDI 18 juin, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi, du chemin de fer Pontchartrain.

Le frêt est pris pour tous les points sur la rivière Alabama jusqu'à Montgomery.

Pour Mobile.

Le steamer neuf MARY, un fer et à basse pression, commandé par A. L. Myers, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus et transportera les malles des Etats-Unis.

☞ Les connaissements seront signés au bureau de l'agent jusqu'à 3 heures et demie P. M.

Il ne sera pas reçu de frêt après 3 heures et demie P. M.

Le frêt est pris à des taux réduits de beaucoup, d'après tarif, et les connaissements sont signés pour tous les points indiqués plus haut.

L'huile de charbon n'est reçue que dans des contenants en fer-blanc.

I. C. HARRIS,
coin des rues Camp et Commune.

18 juin—1

POUR la BAIE St-LOUIS, PASSE CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI et OCEAN SPRINGS ET PASCAGOULA.

Départ, tous les MARDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de neuf heures du matin du chemin de fer Pontchartrain.

Tous les SAMEDIS à l'arrivée du convoi de 4 heures le magnifique steamer à basse pression,

CREOLE,

Commandant Charles Walker,

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

☞ Le MARDI et le SAMEDI, le Créole ira jusqu'à Pascagoula.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

LEACH & PERKINS,
Au coin des rues Carondelet et Gravier.

26 mai—1m

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA

Steamers de la malle des Etats-Unis—Ligne Morgan.

Départ, MERCREDI, 20, à 8 heures du matin

Passage pour Galveston......$21
" " Pour Indianola......30

Le frêt pour Galveston, Indianola et Lavaca aux mêmes taux et aussi bas prix qu'aucun autre steamer partant en même temps. Le frêt est livré à Lavaca par des bateaux d'allége, sans frais extra.

Le steamer

W. G. HEWES,

à basse pression et à roues,

commandant D. S. Auston;

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus du pied de la rue St-Joseph.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS, agent,
au coin des rues Camp et Commune.

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent. Les steamers de cette ligne transporteront les malles des Etats-Unis et partiront régulièrement ainsi qu'il est annoncé. ☞ L'huile de charbon n'est reçue à bord que quand elle est dans des contenants en fer-blanc.

UN steamer de cette ligne partira tous les trois jours pour les susdits ports.

17 juin

POUR LES ATTAKAPAS.—Départ, Mardi, 19 du courant, à trois heures P. M., pour Pattersonville, St-Martinville, la Nlle-Ibérie, Charenton, Franklin, Centreville, Jeanerette, Stansaport et tous les débarcadères du Bayou Atchafalaya et du bayou Teche. Le beau bateau à vapeur J. F. RINDE, [illegible] ... ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à

COMAUX & SMITH, rue du Canal, No 60,
ou à PRICE, HIME & TUFFER, rue de la Commune, No 188.

J. S. PAGAUD, agent pour les annonces, rue Fulton, No 8.

P. S. — Les taux du frêt seront désormais de $1 le baril, et de $1 50 le baril liquide; 25 cents par pied cube et autres pieds en proportion.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.—Le bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine J. M. White—Pour Bayou Sara, Lake Washington?, Grand Lake, Carolina, Greenville?, Goodrich's Landing, Omega, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Bayou Sara, Baton Rouge et tous les débarcadères intermédiaires.

Le GREY EAGLE a recommencé le service de Vicksburg et des Bayous et part le samedi de chaque semaine.

5 juin—1 m

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir, et de Washington, tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir.—Pour les Opelousas, Washington, Port Barré, Simsport, Pembouchure du Bayou Rouge, et tous les débarcadères intermédiaires du bayou Courtableau et de la rivière Atchafalaya. Le paquebot hebdomadaire régulier, entre la Nlle-Orléans et Opelousas, FIRENZE, capitaine G. Hinckley, partira comme ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à

J. S. CARLIN, 38, Old Levee.

P. S.—L'IRENE prendra des passagers pour tous les points de la côte.

J. S. PAGAUD, agent d'annonces
5, Fulton street.

Sme 1—1m

P. J. PAVY,

Facteur de Coton
ET
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
4 fév—1m Rue Royale, No. 8

Tapis, Rideaux, Nattes, &c.

NOUS avons reçu dernièrement un bel assortiment d'Etoffes à rideaux, telles que soie de laine, reps, damas, laine, et dentelles, de différentes qualités. [illegible] ... Tapis de toile et de toutes qualités. Nattes cirées, nattes et tout ce qui se rattache notre genre de commerce. Nous offrons les articles à un grand réduction.

A. BROUSSEAU & Co., Importateurs

DROGUES, MEDICAMENTS PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,
Encoignure Royale et St-Philippe.
IMPORTATEURS
ET MARCHANDS EN GROS
DE
Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles
Huiles essentielles, etc.

Ont constamment en mains un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE
Tous articles pour TEINTURIERS,
DISTILLATEURS,
PARFUMEURS,
PEINTRES, &c, &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de tous genres, grandeurs et qualités.

Dentiers coup fin, pour $50, dents garanties, opération sans douleur.
No 9......Le Dr. SPYER, dentiste......No 9
—Coin Camp et Canal.—
Les dents que pose le Dr. SPYER [illegible] ... Les opérations s'effectuent par [illegible] ... Bureau No 9, Entrée rue du Camp.

CONSERVEZ VOS DENTS
J. A. CASABAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
......RUE DU CANAL......
[illegible] ...
16 juin—1m

TRANSFERT DE CABINET.
Le Dr. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE,
A transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Dauphine, 2me maison après la rue du Canal, près de Lepage.

Bureau du Commissaire des Vivres,

RUE JULIE No. 188.

Nlle. Orléans, Lou. 14 juin 1866.

DES propositions cachetées en duplicata, accompagnées d'une copie de cette annonce, seront reçues jusqu'au 20 juin, à midi, pour fournir et délivrer des vivres, mille (1000) barils de farine extra, [illegible] ... à la Nouvelle-Orléans, [illegible] ...

On peut avoir, au dépôt des vivres, dans cette ville, des échantillons de la farine qu'on demande.

Les barils devront être neufs et le haut doit en être garni.

On donnera la préférence à la farine qui se conserve au Sud.

Les paiements s'effectueront, en monnaie courante sur livraison.

Les propositions devront être adressées au soussigné et endossées "Propositions pour la farine."

A. BECKWITH,
Bvev. Brig. Gen. et Comm. des vivres.

15 juin—jusq 20

VENTES JUDICIAIRES

[illegible] ... vs. ROBERT McGWYN

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible] En vertu d'un writ de saisie [illegible] adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai, le [illegible] de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit: [illegible] ...

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

9juin—18 25—juillet 8 11.

J. FÉLIX RIEU vs. G. E. J. LAMY.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,822—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Chas. Bienvenu, ci-devant shérif, et par celui-ci à moi transféré, je procèderai le VENDREDI, treize de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible] ...

Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11 juin—25, 28, 7 juil, 13

Vve G. LELIEVRE & CO. vs. La Dame ANNE W. JETER.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 11,894—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] ...

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11 juin—29. 25—7, 13 juil

EULALIE SOULIE vs. BROWN & JOHNSON et BOTCHFORD, BROWN & CO.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,177—En vertu d'un writ de [illegible] ...

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 juin—25—5, 11, 17 juil

Dame Howe & Co., Joseph M. Vinson, intervenant vs E. Clarke Jr. et Wm Little, propriétaires du bateau à vapeur "Thomas Powell."

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,189—[illegible] ...

Le bateau à vapeur THOMAS POWELL [illegible] ...

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feue Dame PRISCILLA GRIFFITH, décédée veuve de George B. Bowditch, décédé.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] ...

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

PETER WOLFF vs JOHN LEDGER.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans,—No 15,765—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] ... UN FONDS D'UNE DISTILLERIE, située rue St-Pierre, No 174, entre les rues de Bourbon et Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, ensemble avec toute l'installation, la machine, les cuves, etc., y appartenant. [illegible] ...

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

EDWIN E. OVERALL vs. SES CREANCIERS

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,225—En vertu d'un ordre de vente rendu le 4 de juin 1866, [illegible] ... UN LOT DE MEUBLES et EFFETS [illegible] ... TUYAUX A GAZ [illegible] ...

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de MRS. JOSETTE BUNDY.—No 28,80

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à partir de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. J. VILLERE,
Député Greffier.

19 juin—15, 18

Vente de Constable.

Veuve COURNET & FILS, JEAN OLLIE, agent, vs OSCAR WARMEY.

QUATRIEME Justice de Paix, Paroisse d'Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] ... Deux lits, [illegible] ... Un bureau avec glace, Un miroir.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

F. AD. FORTIER, Constable.

FONDERIE DE LEEDS,

(ETABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS continuons à nous louer et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES à VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à moulin à scie, des presses à coton, des vis de pressoir, [illegible] ...

LEEDS & CO.

A VENDRE,

UNE collection considérable et bien choisie de LIVRES DE DROIT.

S'adresser à J. MAGNE, No 14 Exchange Place, près du coin du Canal.

13 juin—1 m

VENTES JUDICIAIRES.

PETER MAXWELL & Co. vs. LOUISIANA [illegible]

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,210—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Charles Bienvenu, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procèderai, le MARDI vingt six de juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN ILET DE TERRE situé dans le Premier District de cette ville, borné par la Nouvelle Chemin à Coquille, les rues Euphrosine, Martin et Claiborne, [illegible] ...

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

S. FERNANDEZ & CO. vs La goëlette ACUSTICO, LORENZO LENA, capitaine et propriétaire

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,024—En vertu d'un writ de [illegible] ... La goëlette ACUSTICO, ensemble avec ses agrès, apparaux, meubles, [illegible] ...

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

17 mai—28—juin 2, 9 16

JAS McKENZIE vs. ROBERT B. BELL

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 20,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, [illegible] ... je procèderai le LUNDI dix-huit juin 1866, à midi, [illegible] ...

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

17mai—17, 8, 2 9 16.

JOHN MOORE vs. ELIZABETH DICKHOFF, Epouse de Mathias LARMAN.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,142—[illegible] ...

LA MOITIE INDIVISE DE DEUX CERTAINS TERRAINS [illegible] ...

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOHN MOORE vs la succession de JOHN F. DICKHOFF, la dame ELIZABETH BRUNNING, épouse de MATHIAS LARMAN, tutrice, &

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible] ...

DEUX TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, [illegible] ...

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

Sieur et Dame HENRY BERTHOD vs. PIERRE EVARISTE WILTZ

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,336—[illegible] ...

1o.—UN TERRAIN situé au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, [illegible] ...

2o.—TROIS TERRAINS situés au Nouveau faubourg Marigny, [illegible] ...

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

LA DAME LAURE A. BLACHE, veuve de NICHOLAS LESCONFLAIR vs les Successions de ELIP. FONBERE et de JEANNE DURAND, son épouse

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 27,032—[illegible] ...

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE FEU A. J. RUGELEY, décédé

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,340—En vertu d'un ordre de vente [illegible] ...

1o.—Trois cent soixante-onze (371) actions de cinquante piastres chacune, de la compagnie dite "Louisiana Manufacturing Company" [illegible] ...

2o.—Seize (16) actions de vingt-cinq piastres chacune, de la compagnie dite "Memphis & Charleston Railroad Company" [illegible] ...

3o.—Dix (10) actions de cent piastres chacune de la compagnie dite "Mobile & Springhill Shell Road Company" [illegible] ...

HARRY T. HAYS
Shérif de la Paroisse d'Orléans

Vente de Clôture

DE LA

COMPAGNIE DE MONTRES,

DE LONDRES.

PAR suite de la faillite et de la fermeture subite de la

Compagnie de Montres, de Londres,

Un grand nombre de montres, faites spécialement pour les Etats-Unis, épaisses et excellentes, pouvant soutenir les changements subites de température, sont laissées entre nos mains pour être vendues immédiatement. [illegible] ...

HART, GIBSON & CO.,
205 Broadway, New York,
Agents de la Compagnie de Montres, de Londres.

Les BELLES MONTRES et CHAINES suivantes
Valant $ 350,000,
Doivent être vendues à
DIX PIASTRES PIECE.

[illegible — liste de montres avec prix]

☞ Toutes ces montres se vendront à dix piastres pièce.

[illegible] ...

HART, GIBSON & CO.,
205 Broadway, New-York.

15 juin—3m

E. Montagne jr. Clement Carlos.
MONTAGNE & CARLOS,
Marchands-Commissionnaires,

SOLLICITENT les consignations de coton, sucre, tabac, laine, mousse et toutes sortes de produits des [illegible] ... —Bureau, 21, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Vieille Levée, Nouvelle-Orléans.

13 juin—1 m

HOTEL DE LA GRAND' ILE.

Le bateau à vapeur ST-NICOLAS, neuf et solidement construit, capitaine Harvey, partira de la tête du Canal Harvey, [illegible] ... les MERCREDIS et SAMEDIS, à trois heures de l'après-midi pour l'Hôtel de la Grand' Ile, Fort Livingston, Barataria et tous les ports intermédiaires [illegible] ...

PRIX

Pensionnaires à la semaine......$15
Pensionnaires......$ par jour

A. MARGOT JOLY, propriétaire.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

PLACEMENT AVANTAGEUX.
Deux moulins à scie,
ET
870 arpents de terre bien boisée.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, encanteurs,
Bureau No 17, Passage de la Bourse.

SAMEDI, 23 juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique,

Un morceau de terre situé dans la Paroisse Jefferson, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ cinq milles de la Nouvelle-Orléans [illegible] ...

Conditions—Libérales. On les annoncera à la vente ou avant la vente.

L'acte de vente pardevant P. C. Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

14 juin—t l jours

Vente positive et sans réserve. Magnifique résidence à étage, ayant tous les agréments modernes—dans la rue de l'Esplanade, entre les rues Miro et Tonti.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HORY, encanteur,
Bureau, Exchange Place, No 17

SAMEDI, 23 juin 1866, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un terrain situé dans la rue de l'Esplanade entre les rues Miro et Tonti [illegible] ...

L'acte de vente pardevant E. Bouny, notaire public aux frais de l'acquéreur, qui devra payer les timbres des Etats-Unis pour la dite vente.

17 juin

PAR G. DE FERIET.

Succession de E. A. PATTERSON—No 26,011.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 42.

JEUDI, le 12 juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 30 mai 1866, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la dite succession, savoir:

1o—DEUX TERRAINS, avec les améliorations qui se trouvent dessus, situés dans le Quatrième District de cette ville [illegible] ...

2o—DIX TERRAINS avec les améliorations qui se trouvent dessus, [illegible] ...

Actes de vente pardevant A. Hero Jr., notaire public, aux frais des acquéreurs [illegible] ...

11 juin—18, 25, 29—juil 2, 5, 12

SUCCESSION DE HENRY HOHN

Vente positive pour effectuer un partage.

Deux magasins en briques, encoignure Vieille Levée et Hopital, et encoignure Gallatin et Hopital, No 300, Vieille Levée, et Nos 10, 11 et 15, rue Hopital, le premier magasin étant occupé par P. Jaeger, coutelier

PAR G. DE FERIET, Encanteur
Bureau, rue Royale, No 42.

SAMEDI, le 23 juin 1866 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs il sera vendu à l'enchère publique,

[illegible] ...

Termes—[illegible] ...

15 juin—t d

MEUBLES! MEUBLES! MEUBLES! &c.
Succession d'ISAAC CARTER—No 2, 3?.

PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau, rue Royale, No 42.

MERCREDI, 20 juin 1866, à midi, [illegible] ...

10 juin—18, 20

PAR VON ZINKEN & SULLY.

Succession de H. N. RAYBURN, décédé.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Moitié indivise d'un intérêt avec John D. McLemore, le tiers indivis d'un intérêt avec John D. McLemore et J. V. Richards, également, une action du Théâtre des Variétés

PAR VON ZINKEN & SULLY,
LÉON VON ZINKEN, encanteur.
Bureau, rue Gravier, No 106.

[illegible] ...

13 juin—18, 21

LA MOITIÉ INDIVISE D'UN ILET DE TERRE DANS LA VILLE DE GREENVILLE, PAROISSE JEFFERSON

Succession de Hugh F. McKenna, décédé

Par WALTON & DESLONDES,
J. B. WALTON, encanteur
Bureau, No 47 rue Carondelet.

SAMEDI, le 14 JUILLET 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible] ...

Conditions—Un tiers comptant en billets du Trésor des Etats-Unis, [illegible] ...

Quatre maisons cottage sur la rue Liberté, entre les rues Félicité et Terpsichore.

Succession de Charles Schuttler.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No......

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.
J. B. WALTON, encanteur
Bureau, No. 47, rue Carondelet

SAMEDI, le 7 juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Jno W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 1 juin 1866, [illegible] ...

DEUX CERTAINS TERRAINS avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible] ... QUATRE MAISONS A UN ETAGE ET CUISINES, &c.

Conditions—La moitié comptant, la balance à un et deux ans de crédit, [illegible] ...

Actes de vente pardevant T. O. Stark, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres des Etats-Unis.

juin—11 18 25—juil 2 5 6 7

Un terrain de valeur, sur l'Avenue Napoléon, à Est Bouligny, Paroisse Jefferson, à l'encan.

Vente de Syndic
Wm H. HOLMES vs ses CREANCIERS
QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 15,958

PAR J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. WALTON, encanteur,
Bureau, rue Carondelet, No 47.

MERCREDI, le 27 juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible] ...

Un terrain situé à Est Bouligny, Paroisse Jefferson, dans l'ilet No 56, borné par l'Avenue Napoléon et les rues Berlin, Pitt et Prytanée, [illegible] ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres du Bureau des Etats-Unis.

28 mai—4, 11, 18, 25, 26&27 juin

HOTEL DE GARÇONS | BAIE St-LOUIS
Tenu par J. H. KREBS.

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public de la Nouvelle-Orléans qu'il a ouvert à la Baie St-Louis son Hôtel Garçonnière où il est prêt à recevoir tous ceux qui voudront l'honorer de leur patronage. L'Hôtel est situé en face du Louisiana Wharf et possède tous les commodités désirables, à un prix modéré.

J. H. KREBS.

Bitters Hongrois de Lukach,
ET SCHNAPPS AROMATIQUE
DE SCHIEDAM,

SUPERIEURS à toutes les autres qualités et à tout ce qu'on a vu au Nord comme au Sud. [illegible] ...

MALADIES SECRETES

M. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris [illegible] ...

Opiat et Injection du Dr Ricord.

[illegible] ...

E. GAUDOZ,
Coin Canal et Bourgogne

PAR WALTON & DESLONDE

TABLEAUX A L'HUILE ET GRAVURES, A L'ENCAN.
Succession de C. GALVANI, décédé.
Sixième Cour de District Judiciaire.
Paroisse Saint Tammany

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.
J. B. WALTON, Encanteur
Bureau No 47, rue Carondelet, coin Union.

JEUDI, le 21 juin 1866 commençant à 10 heures du matin, au bureau des encanteurs, No 47 rue Carondelet, à l'encoignure de l'Union, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Sixième Cour de District Judiciaire, Paroisse St-Tammany date [illegible] No—— et pour le compte de la succession ci-dessus, seront vendus des tableaux à l'huile et des gravures, savoir—

VINGT-ET-UN TABLEAUX à l'huile, parmi lesquels se trouvent plusieurs de valeur, ainsi que des gravures d'études, cadres, &c.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats-Unis.

9 juin—td

Actions de la Banque d'Amérique

Succession de N. R. Jennings, décédé

Sixième Cour de District Judiciaire, paroisse St-Tammany, No—

Par J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. Walton, encanteur.
Bureau—No 47 rue Carondelet.

MERCREDI, le 20 juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Sixième Cour de District Judiciaire, paroisse St-Tammany, date le 25 mai 1866, No——, il sera vendu pour compte de la succession ci-dessus—

Dix actions du fonds capital de la Banque d'Amérique.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

9 juin—td

SECONDE ET DERNIERE ADJUDICATION

Propriétés améliorées et de valeur, sur la rue Commune, entre les rues Howard et Liberté.

SUCCESSION DE H. F. McKENNA, DECEDE—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans

PAR J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. WALTON, encanteur,
Bureau, rue Carondelet, No 47.

MERCREDI, 27 juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 avril 1866, [illegible] ...

QUATRE TERRAINS avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, [illegible] ...

EGALEMENT—UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le même ilet, [illegible] ...

Les actes de vente pardevant S. Magner, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du revenu des Etats-Unis.

4 juin—1 jours

Un bon emplacement en propriétés de première classe.

Deux magasins en briques à trois étages, Nos 15 & 17 rue Tchoupitoulas, entre les rues Gravier et Commune.

Succession de LAURA E. MONTFORT, épouse de Stanford E. Chaille

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,924

PAR J. B. WALTON & DESLONDE
J. B. WALTON, encanteur,
Bureau rue Carondelet, No 47

SAMEDI, le 23 juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, [illegible] ...

UN TERRAIN, situé sur la rue Tchoupitoulas [illegible] ...

11 juin—18 25

PAR E. ROGER & CO.

Marchandises sèches, corsets et jupons à ressorts

Par E. ROGER & CO.
O. RILIAN, Encanteur.

MARDI 19 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos. 45 & 47, rue de la Vieille-Levée——

350 lots de marchandises sèches étrangères et américaines, telles que cotons blancs et écrus, indiennes, [illegible] ...

—AUSSI—

100 douzaines corsets français.
[illegible] jupons à [illegible] ressorts.

Conditions à la vente.

17juin—

PAR HOFFMAN & MARKS.

Marchandises sèches, Chapeaux et Casquettes, 100 caisses Bottes, Souliers et Brodequins

PAR HOFFMAN & MARKS,
S. S. ZELNICKER, encanteur,
Bureau, rue de Chartres, No 9

LUNDI, 18 juin, à 10 heures du matin, il sera vendu—500 lots de marchandises sèches assorties.

—Telles que—

Indiennes Sprague, Pacific, Dunnell et américaines, cotons blancs et coton écru de marques assorties, [illegible] ...

—A 11 heures—

1000 douzaines chapeaux laine, castor et d'Italie, [illegible] ...

—Egalement à 11 heures—

25 jeux de malles assorties

—Egalement—

100 caisses de bottes et de souliers comprenant un assortiment pour hommes, femmes et enfants, [illegible] ...

Conditions à la vente

17 juin

PAR JOHN C. BLOHM

GRANDE VENTE, sans réserve,

de 500 colis et lots de marchandises sèches, habillements et chapeaux

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.

MARDI, 19 du courant, à 10 heures du matin, dans sa salle d'encan, au No 35 de la rue Bienville, il sera vendu—

—POSITIVEMENT ET SANS RESERVE—

500 colis et lots de marchandises sèches étrangères et du pays, habillements et chapeaux.

Conditions à la vente.

17juin

PAR S. GUINAULT.

Vente pour cause de maladie.

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur
Bureau, au Passage de la Bourse et Bienville.

JEUDI, 21 JUIN 1866, il sera vendu, à 11 heures du matin, rue Hasanah, près des casernes des Etats-Unis, à côté de l'église de St. Maurice—

La VACHERIE de M. Campanar, qui se vend qu'à cause de maladie, [illegible] ...

Beaux Meubles—Vente pour cause de départ—Fermeture de l'Académie Jefferson.

PAR S. GUINAULT, encanteur
Bureau, Bienville et passage de la Bourse

IL sera vendu, mardi, 19 juin 1866, à 10 heures A. M. rue Bourbon, entre Douane et Bienville, [illegible] ...

Aussi un beau piano Pleyel, une quantité de pupitres, bancs, mappes, tableaux, &c. &c.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

12 juin

PASCAL LAMARQUE vs. ANDRE BORDENAVE
PAR S. GUINAULT, encanteur.

LUNDI 25 juin 1866, il sera vendu, à midi [illegible] ...

PAR E. D. MORPHY.

2,000 barillets de clous

PAR D. E. MORPHY, encanteur

IL sera vendu, mardi, 19 juin 1866, à 11 heures du matin, au magasin No 84 de la rue des Magasins, [illegible] ...

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR JOHN L. LARESCHE.

PAR JOHN L. LARESCHE & CO.
JOHN L. LARESCHE, encanteur

IL sera vendu, samedi, 23 juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane—

[illegible] ...

PAR T. ANFOUX.

PAR T. ANFOUX
Salle d'encan, No. 80 rue Bienville.

LUNDI, 18 juin 1866 à 10 heures A. M. il sera vendu—

Un assortiment de groceries, de liqueurs, vins, [illegible] ...

—Egalement—

PAR BERNARD TURPIN.

VENTE A L'ENCAN DU CHARGEMENT DU NAVIRE LOUIS HENRY, VENU DE MARSEILLES

PAR BERNARD TURPIN, encanteur
Bureau, No 97 rue Vieille Levée

JEUDI, le 21 du courant, à 11 heures A. M. il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible] ...

400 barriques vin rouge de Narbonne, très rosé, [illegible] ...

Les catalogues contenant le détail des articles, ainsi que les conditions de la vente, seront prêts deux jours avant, et pourront être obtenus au bureau de l'encanteur.

15 juin—3

VENTE POSITIVE.

Le magnifique magasin en briques à trois étages, faisant face aux deux rues: Vieille-Levée et Peters, ci-devant Nouvelle-Levée.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur,
Bureau, No 97 rue de la Vieille-Levée.

SAMEDI, 23 juin 1866, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal—

Le magnifique magasin en briques à trois étages, faisant face aux deux rues Vieille-Levée et Peters, ci-devant Nouvelle-Levée, [illegible] ...

Le dit magasin est loué à bail jusqu'au 1er novembre 1866, à raison de $[illegible] par an.

Les vendeurs se réservent le droit de se servir du mur mitoyen.

Conditions—Un tiers comptant en billets du trésor des Etats-Unis, [illegible] ...

L'acte de vente ainsi que les timbres des Etats-Unis aux frais des acquéreurs, pardevant O. Drouet, notaire public.

PAUL W. COLLENS,

Juge de la Troisième Cour de Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans.

BUREAU: No 23 Passage de la Bourse, à l'angle de la rue de la Douane, au premier.

Les livres, documents et affaires appartenant aux ours des Juges E. Mennet et V. D. Terrebonne ont été transférés au susdit local.

N. B. — Heures de bureau 9 à 3 heures, et de 4 à 6 heures du soir. 16 mai—1m

B. ANTOGNINI,

FABRICANT DE BILLARDS

Avec coussins à combinaison (brévetés.)

15......RUE CONTI......15

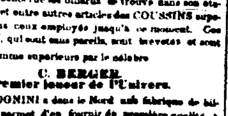

M. ANTOGNINI continue le même genre d'affaires. Tout ce qui concerne les billards se trouve dans son établissement, et entre autres articles des COUSSINS supérieurs à tous ceux employés jusqu'à ce moment. Ces COUSSINS, qui sont sans pareils, sont brévetés et sont reconnus comme supérieurs par le célèbre

C. BERGER.
Premier joueur de l'Univers.

M. ANTOGNINI a dans le Nord une fabrique de billards qui lui permet d'en fournir de première qualité à ses clients, et à des prix modérés. Il tient un assortiment complet de draps de billard français et américain.

Il a des billards en marbre, en ardoise et en bois, au choix des acheteurs, ainsi qu'un nouveau système de billards carrés où l'on peut jouer sur la même table la partie de carambolage, la partie à quatre poches, celle six poches et la poule.

Afin que le public puisse juger par lui-même, M. Antognini a toujours un billard que l'on peut essayer. Il vend aussi des jeux de LOTO complets et tout ce qui sert à fournir les billards.

M. ANTOGNINI ayant visité les meilleures fabriques du Nord, et au courant des derniers perfectionnements peut livrer des billards égaux à ceux confectionnés ailleurs.

M. ANTOGNINI tient aussi ROULETTES à doubles cylindres et JETONS; Billes et Bandes de TEN PIN ALLEY. —avril—3m

INSTITUTION

240, 242, 244......Rue Rempart......240, 242, 244
EXTERNAT ET INTERNAT.

MME L. A. DE MONTLUZIN a l'honneur de prévenir MM. les pères de famille qu'il vient de succéder à M. C. Caron dans la direction de l'institution de la rue des Remparts, et qu'il fera tous ses efforts pour mériter la confiance des familles, [illegible] ...

Les cours de cette institution seront rouverts MARDI, 2 janvier 1866 et se continueront pendant l'année, de 8 heures A. M. à 5 heures P. M. Classes du soir—de 6 heures P. M. à 8 heures P. M. Pour tous renseignements, s'adresser rue Rempart [illegible] ...

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DERON,
75......RUE DAUPHINE......75

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement ou chez les principaux libraires.

VENTES A L'ENCAN.

PAR O. VALETON.

Bière......Bière......Bière

PAR O. VALETON, encanteur,
Bureau encoignure Tchoupitoulas et Natchez

LUNDI, 18 juin 1866, à 11 heures A. M. sera vendu aux entrepots Boston, rue Lafayette entre Camp et Magazine

74 barils bière du Nord.
2 casks do do

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des E. Unis.

16 juin—17, 18

PAR MONTGOMERY & BRO

Meubles......Meubles......Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO
R. M. MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu, mardi, 19 juin, à 11 heures à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles.

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, armoires, lavabos, bâtis-à-tête en acajou et noyer, canapés à ressorts, tables de centre à dessus de marbre, buffets à dessus en marbre, tables à rallonge, pianos, [illegible] ...

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siéges en bois et rotin

17 juin

"Hullers" à graines de coton, "Shellers" farine de maïs, Moulins à coton à double cylindre, barils vides à bière, chaudières à sucre, &c., à l'encan, pour le paiement des frais il appartiendra, pour le compte de qui il appartiendra, pour le paiement des frais.

PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu mercredi 27 juin à 10 heures à l'entrepôt Mississippi, rue Fulton—

[illegible] ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

17 juin

VENTE PEREMPTOIRE

et sans réserve, du reste des beaux chevaux, de chevaux appareillés et chevaux de selle et de harnais, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS,
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

MARDI 19 juin, il sera vendu, à 11 heures aux Montgomery Tattersalls, rue Gravier, Nos 25 et [illegible]—

Trois paires de beaux chevaux appareillés. Dix-sept beaux chevaux de harnais. Quatre beaux chevaux de selle

—Egalement—

Une très belle paire de mulets de voiture.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

17juin

Vente péremptoire,

de balais, pêches sèches, pistaches, etc., à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur

MARDI, 19 juin, il sera vendu, à 10 heures, à l'entrepôt Montgomery, pour clore une consignation—

[illegible] ...

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis

17juin

PAR A. FEIBER & CO.

VENTE IMPORTANTE

de marchandises sèches et marchandises seches de fantaisie, habillements, lingerie, bottes, souliers, chapeaux, &c, &c, à l'encan

PAR A. FEIBER & Co.
H. MARKS, encanteur

IL sera vendu, lundi, 18 juin, à 10 heures dans la salle d'encan, au No 25 de la rue [illegible] ...

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR JULIAN NEVILLE.

Succession de Walter T. Carrington

Le bateau à vapeur Hollyhock à l'encan.

PAR JULIAN NEVILLE,
H. M. VAN SOLINGEN, encanteur,
Bureau, Commercial Place No [illegible]

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]

EN vertu et conformément à un ordre [illegible] ... le bateau à vapeur HOLLYHOCK [illegible] ...

Conditions — Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis

Vente de Quartier-Maître.

Grande vente importante d'articles neufs Quartier Maître

IL sera vendu, à l'encan, à partir du [illegible] ...

La vente commencera tous les jours à 10 heures du matin.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor.

Par ordre du colonel C. G. Sawtelle, Q. M. [illegible]

F. J. STRANG,
Bvt. Lt. Col. et A. Q. M.

12 juin—19

Vente importante de Propriétés du Gouvernement.

IL sera vendu, à l'encan publique, VENDREDI, 29 juin 1866, à Greenville, Lou., les bâtisses suivantes

[illegible] ...

La vente commencera à 11 heures du matin.

Par ordre du colonel C. G. SAWTELLE
Quartier maître en chef.
F. J. STRANG
Bvt. Lt. Col. et A. Q. M.

12 juin—16f

AJOURNEMENT

De la vente du chemin de fer de la rue St-Joseph.

SAMEDI, 30 juin 1866, il sera vendu à l'enchère publique sur la Levée, au pied de la rue St-Joseph, les matériaux suivants faisant partie du Chemin de fer militaire des Etats-Unis, qui s'étendait de la rue St-Joseph au lac Pontchartrain—une distance de dix milles, à savoir:

[illegible] ...

La vente commencera à 10 heures du matin.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Par ordre du colonel C. G. SAWTELLE,
Quartier-maître en chef,
F. J. STRANG

Lieutenant-colonel brevt. et assistant quartier maître

14 juin

Etat de la Louisiane.

DÉPARTEMENT DE L'EXECUTIF,
Nouvelle-Orléans, 17 mai 1866.

CONFORMEMENT à un Acte de l'Assemblée Générale, lequel est intitulé

"Acte pour autoriser le Gouverneur à émettre les bons de l'Etat pour un million de piastres et pourvoir au paiement des dits bons qui sont destinés à payer les frais de constructions de levées, conformément aux contrats faits par le Gouverneur et les commissaires nommés à cet effet."—

Des propositions sont demandées et seront reçues pendant trente jours—qui expireront le 18 juin 1866—pour l'achat d'un million de piastres en bons de l'Etat, d'après l'autorisation susdite. Les dits bons portent un intérêt de huit pour cent l'an, sont payables semi-annuellement, ont vingt ans à courir et sont garantis par tout le produit des ventes de terres publiques ou marécageuses appartenant à l'Etat.

Des enchères seront reçues, en sommes de mille piastres et davantage, lesquelles enchères devront être adressées au Gouverneur de l'Etat, seront ouvertes par le Bureau des Commissaires des Levées et seront endossées comme suit: "Propositions pour l'achat de bons de Levées."

Les billets de l'Etat, des banques nationales et du Trésor seront seuls reçus en paiement de bons.

Le droit est spécialement réservé de rejeter toutes les enchères que n'approuveront pas le Gouverneur et le Bureau des Commissaires de Levées.

J. MADISON WELLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

18mai—30f

GERMANIA

Compagnie d'Assurances,

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau No 126, rue Gravier, entre St Charles et Camp

Capital $500,000,

Avec privilége de le porter à $1,000,000.

CETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques de Mer, de Terre et de Rivière, elle rend 30 pour cent comptant sur les primes aux assurés de la place.

C. F. FORSTER, Vice-Président. D. MICHEL, Président
E. MAIER, Secrétaire.

Directeurs:

J. H. Ehmer — F. Wintz
W. B. Schmidt — Geo. Mora
F. A. Luling — Louis Schwarz
A. Brehm — G. L. L. Meyer
H. Zaberlein — Chas Bendin
Thos Sobert — Chas Loeffler
H. F. Klumpp — H. Blessen
C. F. Forster — A. F. Borja
P. Fink — O. H. Kerckenbach?
H. W. Schwartz — Julius Haerner
D. Michel — F. Richert
Aug. Koenig — B. Chem

SEULS AGENTS

DANS

L'ETAT DE LA LOUISIANE

POUR

LES VINS DE BORDEAUX

DE

WM. BRANDENBURG FRÈRES.

J. RIVIERE & Co.

70 & 72......Rue de la Commune......70 et 72

21 avril—3m